

Quels sont les objectifs de l'enseignement spécial de type 8 ?

- Adopter une pédagogie adaptée aux besoins des enfants ayant des troubles d'apprentissage.
- Réintégrer les enfants dans l'enseignement primaire ordinaire. En principe, on y transite quelques années, de façon à pouvoir reprendre une scolarité habituelle. L'intégration n'est toutefois possible que si le retard n'est pas trop important.
- Réconcilier les enfants avec l'école, notamment pour ceux qui ont connu une série d'échecs en enseignement ordinaire.
- Revaloriser les enfants tant dans leur cadre scolaire que familial.

Quels en sont les avantages ?

- Le nombre d'enfants par classe est réduit à 12. Cet effectif restreint permet à l'enseignant de travailler de manière individualisée.
- L'enseignant est familiarisé aux difficultés des enfants; son rythme de travail est adapté; chaque enfant est autorisé à travailler à son niveau et à son rythme.
- Les traitements individuels (en logopédie, en psychomotricité) sont intégrés dans l'horaire scolaire et sont gratuits.
- Les programmes sont personnalisés, les méthodes pédagogiques sont adaptées.
- Les enfants s'y sentent heureux car leurs difficultés sont reconnues et respectées. Ils ne sont plus « dépassés », traités de « fainéants ». L'enfant se trouve ainsi dans un milieu scolaire sur mesure, ce qui lui permet de développer au mieux ses capacités, en réduisant les tensions dues à l'échec.

Quels en sont les désavantages ?

L'enseignement de type 8 n'existe qu'en primaire. Cela ne pose pas de problème pour les enfants capables d'intégrer l'enseignement ordinaire en secondaire. En revanche, les enfants, pour lesquels un enseignement adapté est toujours nécessaire au niveau du secondaire, sont fortement pénalisés. Il n'existe malheureusement pas de type 8 en secondaire !

Lorsqu'on entre dans l'enseignement de type 8, on n'en sort pas ! Vrai ou faux ?

A degré de gravité variable :

- vrai, si on y a recours trop tard, lorsque « les notions de bases » ne sont toujours pas acquises et si la dyslexie est sévère;
- faux, si on s'y prend à temps, pour installer les mécanismes de base avant que l'enfant n'ait ressenti trop d'échecs et de sentiments de dévalorisation.

Le projet de retour dans l'enseignement ordinaire se discute chaque fois que cela est nécessaire en concertation avec le centre PMS et les parents.

Il se réalise avec tutelle éventuelle d'une enseignante ou d'une logopède détachée de l'enseignement spécial pour accompagner l'enfant qui rejoint l'enseignement ordinaire.

Cette formule permet une réciprocité dans la confrontation des pédagogies, des évaluations, de l'aide que ces deux types d'apprentissage peuvent s'apporter réciproquement.

Bref, une intégration bien mesurée permet échanges, évaluation des idées, formations continuées dont l'enfant est le point central.

Que se passe-t-il après l'enseignement spécial de type 8 ?

« Que tous les enfants du type 8 soient capables de réintégrer l'enseignement ordinaire, au plus tard au moment de passer en secondaire » avait été l'espoir du législateur en 1970 en ne prévoyant pas l'organisation d'un enseignement spécial de type 8 au niveau secondaire.

La réalité s'est avérée moins optimiste. On a même la sensation dans les milieux de type 8, que les « cas » deviennent de plus en plus lourds d'année en année.

Ceci est probablement dû au fait que les « cas » moins graves sont mieux pris en considération dans l'enseignement ordinaire.

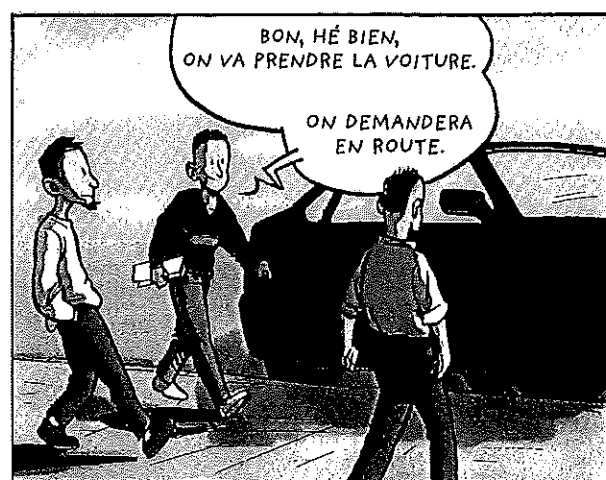
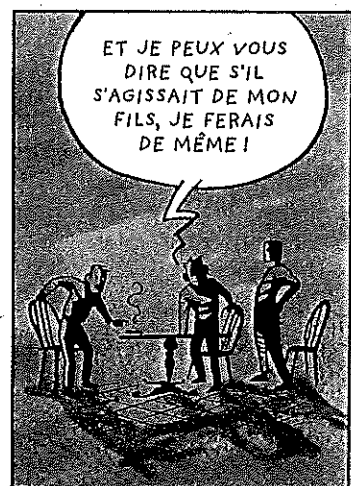
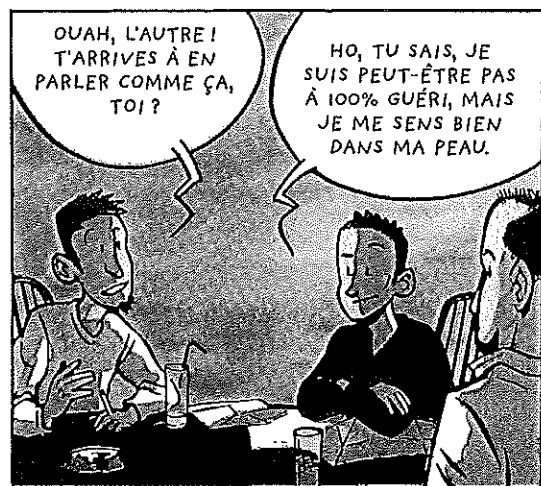
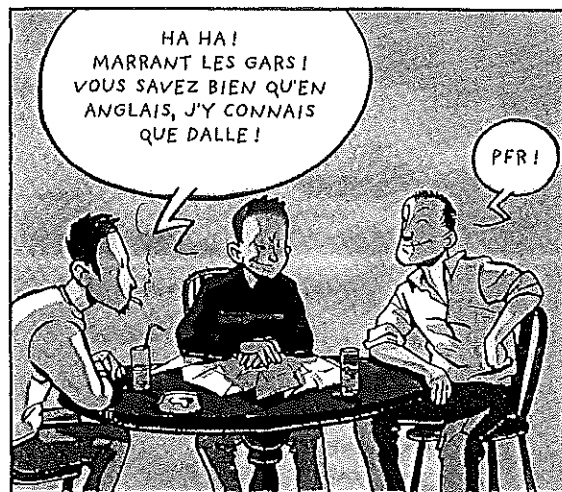
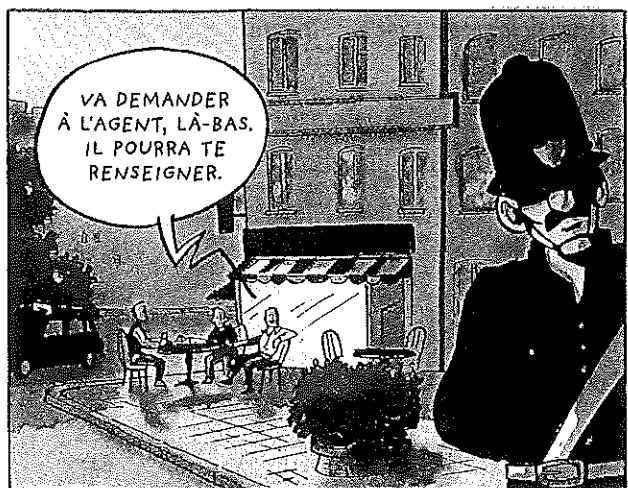
De plus en plus d'efforts y sont actuellement déployés.

Les difficultés y sont, en général, mieux et plus vite reconnues.

Les enfants qui atteignent l'âge de 14 ans doivent quitter l'enseignement primaire à la fin de l'année scolaire, quel que soit le niveau de classe qu'ils ont atteint. Le centre PMS, aidé par l'équipe enseignante, recherche les meilleures orientations possibles pour tous les enfants devant quitter l'école.

Que faire si je désire obtenir davantage d'information ?

Pour toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements, il est possible de joindre l'*Association Belge de Parents d'Enfants en Difficultés d'Apprentissage (A.P.E.D.A.)* aux numéros d'appel suivants : **02/653.11.60, 02/344.10.13** ou **02/673.80.40.**



Bibliographie

Brin, F. et coll., *Dictionnaire d'orthophonie*, Ortho, 1997.

Les Troubles spécifiques d'apprentissage et le type 8 d'enseignement spécial in *Cahier du CEDEES, N° 13*, Cercle d'Étude, de diffusion et d'échange relatifs à l'enseignement spécial (disponible en se faisant membre du CEDEES par le versement de 400 BEF au compte 210-0265420-80 du CEDEES).

Bourgueil, A. et Klees, M., *Cet enfant n'apprend pas à lire comme les autres, et pourtant il est intelligent*, Ed. Centre Technique et Pédagogique de l'Enseignement de la Communauté Française, Frameries (Tél (065) 66 73 22, 67 62 61).

Goffin, M., *Prévention de la dyslexie à l'école maternelle*, mémoire de fin d'année, 1997/1998, ouvrage disponible à la bibliothèque de l'A.P.E.D.A.

Ecole « *Les Rivageois* », ouvrage disponible à la bibliothèque de l'A.P.E.D.A.

Habib, M., *Dyslexie : le cerveau singulier*, Solal, Marseille, 1997.

Lambrichs, L., *La Dyslexie en question*, Robert Laffont, Paris, 1989.

Lecocq, P., *Apprentissage de la lecture et dyslexie*, Mardaga, Liège, 1991.

Lecocq, M., *La Lecture : processus, apprentissage, troubles*, Presses Universitaires de Lille, Lille, 1992.

Messerschmitt, P., *Ils ne savent pas lire et s'ils étaient dyslexiques*, Éditions Flahic, 1993.

Plantier, G., *Les Malheurs d'un enfant dyslexique*, Albin Michel, Paris, 1981.

Van Hout, A. et Estienne, F., *Les Dyslexies*, Masson, Paris, 1994.

Vidéographie

François, P., *De la Fonquiture sur le podoggan, ou comment débusquer la dyslexie*, Arcis, 105 avenue Michel Bizot, Paris, France. Tél (+ + 33 1) 30 52 08 97.

François, P., *Des Caramels pour Arthur, ou le dépistage des dyslexies*, Arcis.

Peigny, R., et Rondia, K., *Parcours Santé : La Dyslexie*, 1990 (référence Médiathèque TN 2741).

Bertrand, L. et Hostens, C., *Question Santé : La Dyslexie*, 1990 (RLL, référence Médiathèque TN2742).

Badot, P., et Rondia, K., *Pulsation : Troubles d'apprentissage*, RTBF, 1998 (référence Médiathèque TT5801).

Toutes ces cassettes sont disponibles aux différents sièges de la Médiathèque de Belgique en se faisant membre (500 BEF une fois pour toutes).

Le Langage traumatisé - la dyslexie et le déracinement culturel, European Children in Crisis (ECIC), Bruxelles.

Cette cassette est disponible au prix de 1.800 BEF en version française ou anglaise auprès de l'ECIC, rue Defacqz 1, 3^{ème} étage, bureau 315, 1000 Bruxelles. Tél (02) 537 48 36.

Table des matières

- 6 Préfaces
- 10 I. Quelques définitions
- 15 II. Prévention
- La prévention de la dyslexie
- Un diagnostic précoce
- Pourquoi dépister tôt les troubles d'apprentissage?
- 16 A quel moment doit-on s'inquiéter, quand parle-t-on de dyslexie?
- Quels indices attirent l'attention?
- Les indices principaux
- 17 La gaucherie et la dyslexie sont-elles en relation?
- 18 Quels sont les symptômes prédictifs de troubles d'apprentissage chez les enfants?
- Enfants de moins de six ans
- 25 Enfants de plus de six ans
- a) Erreurs de lecture
- b) Erreurs d'orthographe
- 26 c) Erreurs de grammaire
- d) Erreurs de calcul
- 27 Quelles sont les répercussions psychoaffectives?
- La dyslexie est-elle une maladie?
- 31 III. Évaluation
- S'agit-il d'un retard pédagogique ou d'un trouble spécifique d'apprentissage?
- 43 Quand faut-il intégrer un enfant en enseignement spécial de type 8?
- Qu'est ce que l'enseignement spécial de type 8?
- Qui peut orienter les enfants en enseignement de type 8?
- 32 Quels sont les examens nécessaires?
- Examen visuel
- 33 Examen audiométrique
- 34 Examen psychologique
- Examen logopédique
- Examen psychomoteur
- Examen neurologique
- 44 Comment l'enseignement de type 8 est-il organisé?
- Que fait-on de plus ou autrement dans l'enseignement de type 8 que dans l'enseignement ordinaire?
- 45 Quels sont les objectifs de l'enseignement spécial de type 8?
- Quels en sont les avantages?
- Quels en sont les désavantages?
- Lorsqu'on entre dans l'enseignement de type 8, on n'en sort pas ! Vrai ou faux?
- 38 IV. Solutions et traitements
- Comment fertiliser le rôle et les responsabilités des instituteurs préscolaires et scolaires?
- 46 Que se passe-t-il après l'enseignement spécial de type 8?
- Quelle part pour les parents dans la prise en charge de leur enfant dyslexique?
- Que faire si je désire obtenir davantage d'information?
- Quels traitements?
- 39 La rééducation logopédique
- La rééducation psychomotrice
- 48 v. Bibliographie